

VOTRE PARTENAIRE



MÉDICAL



PRÉVENTION



MAINTIEN
DANS L'EMPLOI



04 67 09 27 70

contact@aist-beziers.org

www.aist-beziers.org

79 Av. Georges Clemenceau
BP 70080, 34500 Béziers

Edition 2026



Introduction

Cher adhérente, cher adhérent

Nous avons le plaisir de vous partager ce livret de présentation de l'AIST Béziers, **votre service de prévention et de santé au travail.**

À travers ces pages, vous découvrirez **nos missions, nos engagements**, ainsi que l'ensemble des services que nous mettons à votre disposition pour **accompagner votre entreprise dans la prévention des risques professionnels et le suivi de la santé de vos salariés.**

Notre rôle est d'être à vos côtés pour créer ensemble un environnement de travail plus sûr, plus sain et plus durable. Cela passe par une écoute active, **une expertise pluridisciplinaire** et une volonté constante d'adapter notre accompagnement aux évolutions du monde professionnel.

Ce livret a pour objectif de vous guider dans vos démarches, de vous présenter nos équipes et de vous rappeler les bénéfices de notre partenariat. Plus qu'un simple catalogue, **c'est un outil pratique au service de votre quotidien.**

Nous vous remercions de votre confiance et restons pleinement mobilisés pour répondre à vos besoins.

L'équipe de l'AIST Béziers



Sommaire



Introduction



Le cadre réglementaire

1



Notre équipe pluridisciplinaire

6



Notre offre de service

9



- Suivi individuel de l'état de santé

10



- Actions de prévention en milieu de travail

12



- Maintien en emploi

17



Nos modalités pratiques

19



Nos engagements

23



Vos engagements

25



Confidentialité et RGPD

27



Nous contacter

28



Vos informations de contact

29



Le cadre réglementaire

Notre association

Notre mission : la prévention active et la santé des salariés

L'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail de Béziers œuvre au quotidien **pour impulser la prévention primaire au cœur des entreprises**, grâce à une équipe pluridisciplinaire, animée et coordonnée par les médecins du travail.

Cette équipe allie des compétences médicales, techniques et organisationnelles, pour aider ses adhérents à **supprimer ou réduire vos risques professionnels et favoriser le maintien dans l'emploi de toutes et tous.**

Crée en 1948, l'AIST Béziers est le Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) pour l'Ouest de l'Hérault.

Nos équipes sont composées de plus de **110 collaborateurs** qui accompagnent **7 500 entreprises** et leurs **90 000 travailleurs**.



Les services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI) accompagnent les entreprises dans leurs obligations de prévention des risques professionnels et de suivi de l'état de santé des salariés.

Constitués sous forme d'association loi 1901 à but non lucratif, les SPSTI bénéficient de la personnalité morale et de l'autonomie financière.



Le cadre réglementaire

Nos documents réglementaires

<https://www.aist-beziers.org/notre-organisation/>



✓ NOTRE GOUVERNANCE



✓ NOS STATUTS



✓ NOTRE RÈGLEMENT
INTÉRIEUR



✓ NOTRE PROJET DE
SERVICE 2025-2026



✓ NOTRE RAPPORT DE
SYNTHESE D'ACTIVITÉ





Le cadre réglementaire

Obligations de l'employeur

Selon le Code du Travail, l'employeur **a la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé physique et mentale de ses salariés**. Pour prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles, cela implique concrètement de :

- **Evaluer les risques professionnels** encourus par les salariés sur leur poste de travail en réalisant **le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)**
- S'assurer du **suivi individuel de l'état de santé des salariés en fonction des risques** auxquels ils sont exposés
- **Mettre en œuvre les actions de prévention** et de protection adaptées, en suivant les 9 principes généraux de prévention (Art. L4121-2 du Code du Travail)
- **Respecter les dispositions légales et réglementaires** pour lesquelles il y a obligation de sécurité, de moyens et de résultat
- **Informier et former les salariés** sur leurs risques professionnels

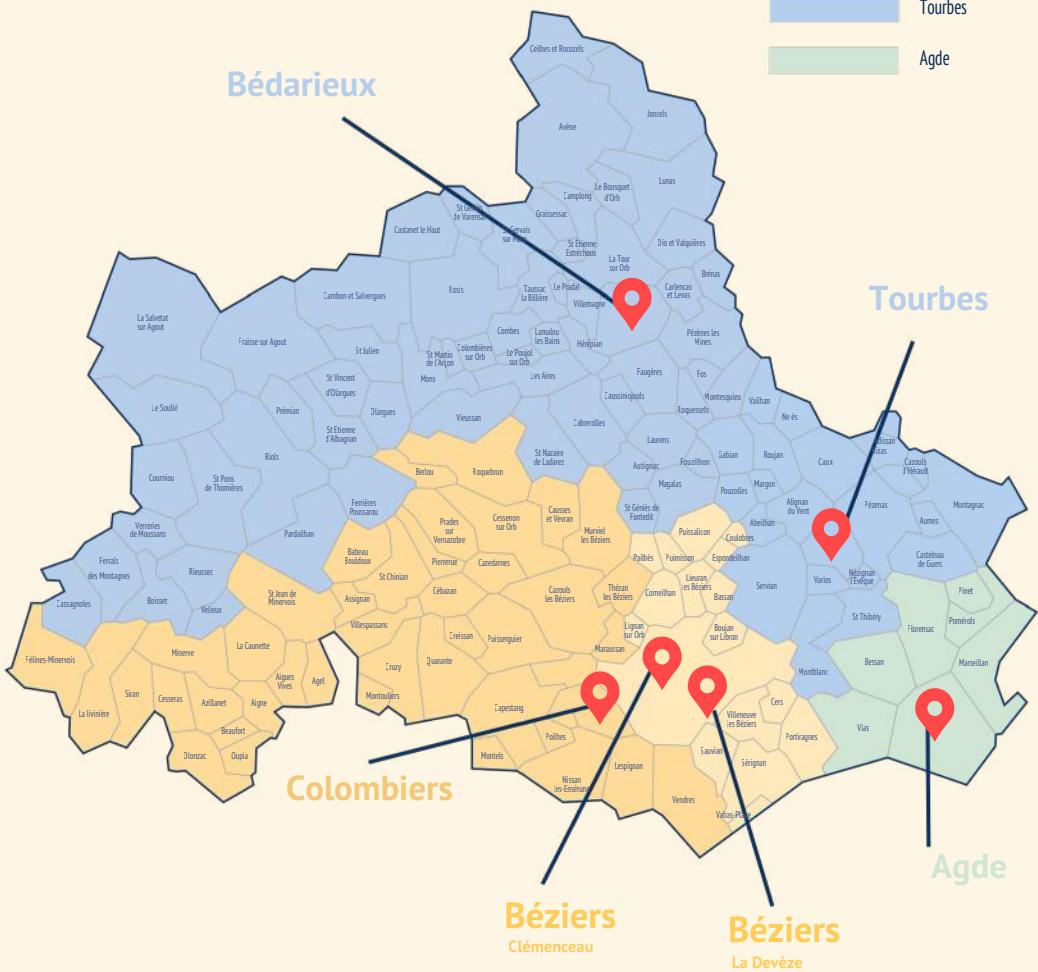
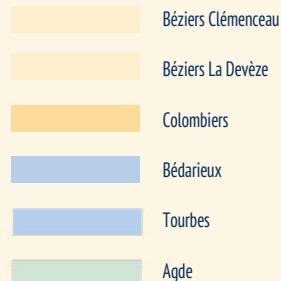
L'adhésion à un Service de Santé au Travail est obligatoire, dès l'embauche du 1^{er} salarié, quelles que soient la nature et la durée du contrat de travail.



Le cadre réglementaire

Notre couverture géographique

- Au nord, au sud et à l'ouest par les limites du Département de l'Hérault
- À l'est par une ligne Avène/Lunas/Montagnac/Marseillan





Le cadre réglementaire

Nos centres de visite



CENTRE BÉZIERS CLÉMENCEAU

79, avenue Georges Clémenceau
BP 40080 - 34502 Béziers
Tél : 04 67 09 27 70



CENTRE BÉZIERS LA DEVÈZE

19, avenue Jean Foucault - Z.I.
BP 40080 - 34502 Béziers
Tél : 04 67 09 29 46



CENTRE COLOMBIERS

3CA ZAE Cantegals
1, rue des anciennes carrières
34440 Colombiers
Tél : 04 67 35 83 40



CENTRE AGDE

Centre médical Vitalis
2, rue Dr Schweitzer - Route de
Rochelongue - 34300 Agde
Tél : 04 67 09 69 50



CENTRE TOURBES

Chemin de Conas - 34120 Tourbes
ZONE PLEIN SUD RD39 E5
1er étage
Tél : 04 67 98 96 37



CENTRE BÉDARIEUX

714, rue Aristide Cavaillé Coll
PRAE Cavaillé Coll
34600 Bédarieux
Tél : 04 48 44 01 50



UNITÉS MOBILES (3 CAMIONS)



NOS HORAIRES D'OUVERTURE :

L'ensemble de nos centres sont ouverts au public :

- du lundi au jeudi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.
- le vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h.



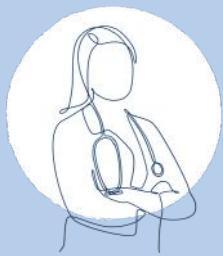
Notre équipe pluridisciplinaire



L'AIST Béziers, c'est avant tout une équipe de **110 collaborateurs** aux compétences pluridisciplinaires, unis par une même mission : **protéger la santé des salariés et prévenir les risques professionnels.**

Médecins du travail, infirmiers, assistantes médicales, conseillère en prévention des risques professionnels, ergonomes, psychologue, toxicologue, et bien d'autres professionnels œuvrent chaque jour avec engagement, écoute et expertise pour accompagner les entreprises sur l'ensemble de notre territoire.

Leur complémentarité et leur collaboration étroite permettent d'offrir un accompagnement personnalisé et efficace, au plus près des réalités de terrain, au service du **bien-être au travail et de la performance durable des entreprises.**



Notre équipe pluridisciplinaire

Le Pôle Médical

Les Médecins du travail

Ils ont un rôle exclusivement préventif pour éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. Ils contribuent, animent et coordonnent une équipe pluridisciplinaire pour assurer : le suivi de santé adapté et individualisé de chaque travailleur, des actions de conseils auprès de l'employeur, des salariés, et des représentants du personnel ; et proposer des actions de prévention dans l'entreprise.

Les Infirmiers en Santé Au Travail (I.D.E.S.T.)

Ils sont des professionnels de santé qui ont obtenu le Diplôme d'Etat Infirmier et qui ont par la suite suivi une formation spécifique en santé travail. Leur exercice se fait sous l'autorité du médecin du travail en appliquant des protocoles établis pour encadrer et fixer le suivi médical du salarié. Ils interviennent également dans les entreprises et participent activement aux plans d'actions.

Les Assistantes Médicales

Elles sont les interlocutrices privilégiées entre les équipes médicales et les entreprises adhérentes. Elles organisent les rendez-vous des médecins et des infirmiers. Elles réalisent les examens complémentaires des salariés et participent aux enquêtes de l'équipe pluridisciplinaire.



Notre équipe pluridisciplinaire

Le Pôle Prévention

Les Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (I.P.R.P.)

Les IPRP sont Ingénieurs en prévention des risques professionnels avec des compétences complémentaires : 1 toxicologue et 4 ergonomes.

Les Conseillères en Prévention des Risques Professionnels (C.P.R.P.)

Nos conseillères en prévention ont suivi une formation spécifique en Sécurité Santé au Travail. Elles interviennent sur le terrain pour établir les fiches d'entreprise et les études de poste. Elles participent activement aux plans d'action du service.

Le Formateur

Il propose des formations et sensibilisations, à destination des salariés des adhérents, en santé et sécurité au travail.

La Psychologue du travail

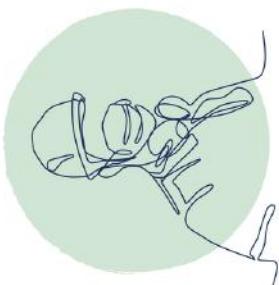
Elle intervient, à la demande du médecin du travail, suite à des événements traumatisants, ou de manière préventive, pour la prévention des risques psychosociaux.

L'Assistant Social

Il intervient, à la demande du médecin du travail, pour conseiller, orienter les salariés lors de problématiques sociales et administratives, liées au travail.

MÉDICAL

-  Suivi individualisé de l'état de santé
-  Intervention à la suite d'un événement grave
-  Participation aux campagnes de vaccination



PRÉVENTION SANTÉ TRAVAIL

Béziers

NOTRE OFFRE SOCIALE



MAINTIEN DANS L'EMPLOI

-  Accompagnement social des salariés en risque de désinsertion professionnelle

-  Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)

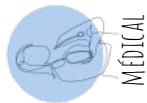
PRÉVENTION

-  Ateliers de prévention des risques professionnels
-  Aide à l'analyse des risques et au document unique
-  Métrologie des expositions (bruit, chimique...)

-  Etude d'un poste de travail

-  Accompagnement des risques psycho-sociaux

-  Participation aux réunions CSE / CSSCT en entreprise



MÉDICAL

Le suivi individualisé de l'état de santé



De l'embauche à la fin de carrière, le travailleur bénéficie d'un suivi individualisé de son état de santé au travail réalisé par une équipe médicale composée de médecins du travail, d'infirmiers en santé au travail (IDES) et d'assistantes médicales.

La visite d'embauche



La visite de pré-reprise



La visite de mi-carrière



La visite périodique



La visite post-exposition



La visite de reprise



La visite de fin de carrière



La visite à la demande



Le rendez-vous de liaison



EMBAUCHE /
SUIVI PÉRIODIQUE

PENDANT L'ARRÊT DE TRAVAIL /
RETOUR AU POSTE

POINT SUR LA SANTÉ /
FIN DE CARRIÈRE

Ateliers de prévention des risques professionnels

Les actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels sont une des clés de la réussite de votre démarche de prévention.


AST
ASSOCIATION
SANTÉ
TRAVAIL

Actions de sensibilisation collective
à la prévention des risques professionnels


AST
ASSOCIATION
SANTÉ
TRAVAIL

Actions de sensibilisation collective
à la prévention des risques professionnels


AST
ASSOCIATION
SANTÉ
TRAVAIL

Actions de sensibilisation collective
à la prévention des risques professionnels


AST
ASSOCIATION
SANTÉ
TRAVAIL

Actions de sensibilisation collective
à la prévention des risques professionnels


AST
ASSOCIATION
SANTÉ
TRAVAIL

Actions de sensibilisation collective
à la prévention des risques professionnels


AST
ASSOCIATION
SANTÉ
TRAVAIL

Actions de sensibilisation collective
à la prévention des risques professionnels



Association interprofessionnelle
Santé Travail Béliers



Pour vous accompagner dans votre démarche de prévention des risques, l'AIST Béziers vous propose chaque année, **un catalogue d'ateliers de prévention**.

Découvrez nos ateliers et inscrivez-vous en ligne



The image shows the front cover of a booklet. The title 'Catalogue des ateliers de prévention et des formations 2026' is written vertically on the left in white text. The right side of the cover features a photograph of a woman with blonde hair, wearing a striped shirt and jeans, standing and speaking to an audience. In the bottom right corner of the cover, there is a yellow circular badge with the text 'INCLUS' and 'TARIFS TOTALEMENT CONSOLIDÉ'.

Association Interprofessionnelle
Santé Travail Belges





Aide à l'analyse des risques et au document unique



La fiche d'entreprise est établie par l'AIST Béziers, elle est régulièrement mise à jour. Elle consigne les risques de l'entreprise, les effectifs des travailleurs exposés et nos préconisations de prévention.

<p>La fiche d'entreprise pour quoi faire</p> <p>Contexte</p> <p>Sur la présentation des entreprises, il est nécessaire de donner des éléments de contexte pour donner du sens à l'information.</p>	<p>La fiche d'entreprise pour quoi faire</p> <p>Objectifs</p> <p>La fiche d'entreprise a plusieurs objectifs : à identifier et détailler les activités de l'entreprise, à donner des éléments de contexte pour donner du sens à l'information et à donner des éléments de prévision pour aider à la décision.</p>	<p>La fiche d'entreprise pour quoi faire</p> <p>Préparation</p> <p>La fiche d'entreprise est préparée par l'entrepreneur et détaillée en fonction de l'activité de l'entreprise. Les éléments de contexte sont également pris en compte.</p>	<p>La fiche d'entreprise pour quoi faire</p> <p>Document de prévention</p> <p>Le document de prévention est un document qui décrit les risques et les mesures de prévention pour éviter les risques.</p>	<p>La fiche d'entreprise pour quoi faire</p> <p>Document de prévention</p> <p>Le document de prévention est un document qui décrit les risques et les mesures de prévention pour éviter les risques.</p>	<p>La fiche d'entreprise pour quoi faire</p> <p>Document de prévention</p> <p>Le document de prévention est un document qui décrit les risques et les mesures de prévention pour éviter les risques.</p>	<p>La fiche d'entreprise pour quoi faire</p> <p>Document de prévention</p> <p>Le document de prévention est un document qui décrit les risques et les mesures de prévention pour éviter les risques.</p>
<p>La fiche d'entreprise pour quoi faire</p>	<p>Document de prévention</p>	<p>Document de prévention</p>	<p>Document de prévention</p>	<p>Document de prévention</p>	<p>Document de prévention</p>	<p>Document de prévention</p>
<p>Conclusion</p>	<p>Conclusion</p>	<p>Conclusion</p>	<p>Conclusion</p>	<p>Conclusion</p>	<p>Conclusion</p>	<p>Conclusion</p>



Le document unique doit être obligatoirement réalisé par l'employeur. L'absence d'élaboration ou de mise à jour du document unique sont pénallement sanctionnés. Le Document Unique est la référence qui sera exigée par l'Inspection du travail. L'AIST Béziers vous propose de vous accompagner dans l'élaboration de votre DUERP.

AIST
PROFESSIONNEL ET INSTITUTIONNEL
Béziers

Aide à l'élaboration du Document Unique
d'évaluation des Risques Professionnels (DURP)

PROFESSIONNELS ET INSTITUTIONNELS



Métrologie des expositions

Réalisation d'analyses et de mesures métrologiques de votre lieu de travail par nos préventeurs.

PARIS 13 - 14 - 15 NOV 2011
PROFESSIONNELS

Réalisation d'études métrologiques
Institut national de l'Énergie
et du Climat

Realiser des études métropolitaines pour quoi faire ?	Améliorer les conditions de
Evaluer et mesurer certains objectifs et résultats. les réalisations sont explicitées.	Mettre en œuvre des actions de prévention.

La réalisation	Le rôle de l'entrepreneur
La construction	Le rôle de l'entrepreneur
Le fonctionnement	Le rôle de l'entrepreneur
Le développement	Le rôle de l'entrepreneur
Le succès	Le rôle de l'entrepreneur
Le succès	Le rôle de l'entrepreneur

Qui est concerné par la réalisation d'études météorologiques ?



L'AIST Béziers vous accompagne dans la **prévention du risque chimique** en analysant avec vous, les Fiches de Données de Sécurité (FDS) de votre entreprise.

Analyse des fiches de données de sécurité, pour quoi faire ?	Identifier Comprendre Conseiller
<p>Les substances présentes dans un produit, afin de contribuer à l'évaluation de son risque chimique.</p>	<p>la toxicité des substances et notamment leurs effets sur la santé.</p> <p>sur les actions de prévention et de protection des salariés</p>





Etude d'un poste de travail

L'étude de postes en vue de l'amélioration des conditions de travail, de leurs adaptations dans certains cas ou parfois dans le cadre du maintien dans l'emploi du travailleur.





Accompagnement prévention des risques psycho-sociaux

L'AIST Béziers dispose dans ses effectifs d'une psychologue du travail qui peut intervenir dans la prévention des risques psychosociaux (RPS).



Accompagnement dans la prévention des
comportements psychosociaux

Accommoder la mobilité des éléments neurohormonaux

Qui est concerné par l'accompagnement dans la prévention

La prévention des risques psycho-sociaux, comment ça se passe ?

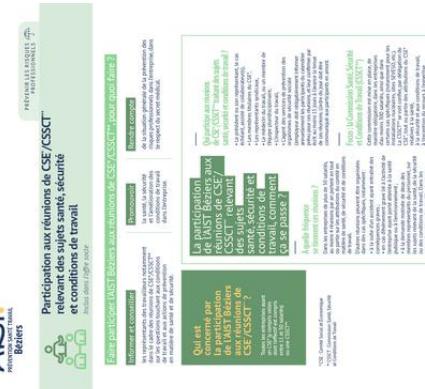
Une obligation générale de sécurité
Tout employeur doit assurer la sécurité et la santé au travail de ses salariés. Il doit éliminer les risques professionnels et prévoir les mesures d'hygiène et de sécurité nécessaires pour assurer la sécurité et la santé des salariés.

ven, des lymphocytes et des cellules immunitaires dans le tissu conjonctif. Les globules

AIST
Advanced Industrial
Science and
Technology

Participation aux réunions de CSE / CSSCT

Notre équipe pluridisciplinaire peut participer à vos réunions CSE / CSSCT sur les sujets relevant de la santé, de la sécurité ou des conditions de travail.





CONVENTION SANTÉ
Domicile

સાચે

Beziers

Accompagnement social en cas de risque de désinsertion professionnelle

Indice dans l'offre sociale

Qui est concerné par l'accompagnement social en entreprise ?	Qui est concerné par l'accompagnement social en entreprise ?
Informer conseiller et soutenir	Informant conseiller et soutenir
le travailleur en perte à et soutenir	le travailleur en perte à et soutenir
des difficultés affectant sa vie professionnelle	des difficultés affectant sa vie professionnelle

La démission professionnelle est un événement qui peut être difficile à gérer. Voici quelques conseils pour aider à la préparer et à la gérer de manière responsable.

La cellule dédiée à la prévention de la désinsertion professionnelle

La cellule CCP (comité permanent national des préoccupations professionnelles) œuvre dans le cadre de l'INRS pour aider les salariés dans leur recherche d'emploi et pour les aider à faire face à l'insécurité professionnelle. Elle connaît les difficultés liées à la recherche d'emploi et aux problèmes sociaux.

Un accident de travail ou de la vie, une maladie professionnelle, un handicap évoluant... autant de situations peuvent atteindre la capacité d'une personne à poursuivre son emploi.

Prévenir la désinsertion professionnelle et maintenir un salarié en emploi afin d'aboutir à une solution adaptée et durable pour lui permettre de conserver un travail compatible avec son état de santé est un enjeu majeur pour les équipes de l'AST Béziers.



lus d'informations sur ce sujet, contactez-nous au :
04 67 09 27 70



La cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)



La cellule PDP de l'AIST Béziers a pour vocation de **repérer et d'accompagner les salariés en difficulté à leur poste de travail, en collaboration avec l'employeur**. Cette cellule s'appuie sur **nos compétences internes** (*coordinateur PDP, médecin du travail, infirmier, préventeur, psychologue, assistant social*) mais aussi sur **des partenaires extérieurs** comme: la Carsat, CAP EMPLOI ou l'Assurance Maladie.

Les actions de la cellule PDP :

- Evaluation de la situation par entretien socio-professionnel
- Aide à la constitution du dossier RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)
- Aide au maintien dans l'entreprise
- Accompagnement vers une reconversion professionnelle
- Information sur les droits du salarié
- Accompagnement lors de problématiques sociales
- Accompagnement lors de problématiques liées à une souffrance au travail, ou liées à un équipement professionnel inadapté
- Accompagnement lors de problématiques liées à une professionnelle et favoriser le retour à l'emploi.
- Il nous permet de mobiliser, grâce à un réseau de professionnels, un ensemble de mesures (*avant, pendant, ou après un arrêt de travail*) pour **favoriser le reclassement des salariés** confrontés à un risque d'inaptitude à leur poste de travail, et **éviter le licenciement**, chaque fois que cela est possible.

Pour en savoir





Nos modalités pratiques

Votre espace adhérent financier



Cet espace sécurisé est accessible via notre site Internet sur :

<https://www.aist-beziers.org>



Une fois sur le site, cliquez sur



Espace adhérent



Il vous permet de :

- **Déclarer la liste de votre personnel** en début d'année;
- **Mettre à jour votre effectif** à chaque mouvement de personnel;
- **Télécharger et imprimer vos documents** comptables et financiers;
- **Prendre connaissance des coordonnées** de l'équipe médicale.



Vos identifiants vous sont communiqués au moment de l'adhésion. Ils sont composés de votre numéro d'adhérent et de votre mot de passe.

Se connecter sur son espace adhérent

N° adhérent :

Mot de passe :

Je dispose d'une connexion en tant que mandataire

[J'ai oublié mon mot de passe](#)

[Se connecter](#)

En me connectant au site, j'accepte que les informations saisies soient exploitées par le Service de santé au Travail dans le cadre de la mission qui lui est confiée.

[Mentions légales](#)



Nos modalités pratiques

La déclaration de vos effectifs



LA DÉCLARATION DU PERSONNEL

Chaque début d'année, dans l'onglet « **VOS DÉCLARATIONS** », l'ensemble des salariés présents dans votre entreprise doit être saisi. Cette opération permet de générer votre facture de cotisation annuelle à l'AIST Béziers et de définir le suivi médical de vos salariés.



TÉLÉDÉCLARER VOS SALARIÉS

Tout au long de l'année, pour chaque départ ou embauche de personnel, il faut mettre à jour votre effectif.

Tout salarié, quel que soit son type de contrat ou son temps de travail, doit être télédéclaré sur votre espace adhérent, dans l'onglet « **VOS SALARIÉS** ».

Seuls vos salariés totalement renseignés pourront être convoqués pour leur visite médicale!



VOS FACTURES

Une facture complémentaire, pour les nouveaux salariés embauchés, sera établie trimestriellement. La cotisation peut être réglée par chèque, virement ou prélèvement.

Vous retrouverez vos factures et échéancier dans l'onglet : « **VOS FACTURES** ».



Vous pouvez régler directement votre cotisation par carte bleue depuis votre espace adhérent financier.





Nos modalités pratiques

Notre grille de cotisation

fixé et validé en Conseil d'Administration puis en Assemblée Générale pour l'année civile

OFFRE SOCLE

Droit d'adhésion	50€ H.T.
Barème général au per capita :	105€ H.T.
par an et par travailleur	
Barème particulier :	
Prestamed	105€ H.T. par acte et par travailleur
Centre médical de la Bourse	
Entreprises de travail temporaire	105€ H.T. à l'acte par intérimaire
Saisonniers et associations intermédiaires	78€ H.T. par an et par travailleur

OFFRE SPÉCIFIQUE

Droit d'affiliation	50€ H.T.
Travailleurs indépendants	78€ H.T.
par an et par travailleur	

OFFRE COMPLÉMENTAIRE

Journée IPRP	400€ H.T.*
<i>*Uniquement sur devis et à la demande de l'adhérent.</i>	
Formation Initiale de 2 jours : Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	230€
par personne	
Formation Maintien-Actualisation des Compétences (MAC) : Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	135€
par personne	

AUTRE FRAIS

Absence non justifiée à la visite médicale	30€ H.T.
Pour les adhérents qui utilisent les unités mobiles et qui se situent à moins de 5 km d'un centre fixe	4€ H.T.
	par travailleur



Nos modalités pratiques

Votre plateforme connectée

Du suivi individuel à la prévention collective



**La plateforme
connectée
de santé au travail**



uEgar. VAL SOLUTIONS

AIST
SANTÉ TRAVAIL
Bâtisseurs Coeur d'Hérault

Notre plateforme connectée uEgar a été pensée pour faciliter nos échanges, simplifier vos démarches administratives, améliorer le suivi de la santé de vos salariés et vous aider dans la maîtrise des risques professionnels liés à votre activité.

Si vous souhaitez ouvrir votre espace adhérent, contactez nous :

**Pour en savoir +
cliquez-ici**

Ce que votre espace adhérent uEgar vous permet :

- **Une vision globale du suivi de la santé de vos salariés** au travers d'indicateurs et de tableaux de bord
- **La prise de rendez-vous en ligne** pour les visites de prévention de vos salariés
- **La déclaration dématérialisée de vos effectifs**, le suivi des attestations ...
- **La participation aux enquêtes** et la possibilité de répondre aux questionnaires via l'app uEgar
- Un stockage sécurisé et confidentiel de vos documents (factures,...)

L'application uEgar est téléchargeable sur iOS et Android.



Nos engagements

Notre politique qualité

Pour atteindre ses objectifs en terme de Qualité, l'AIST Béziers s'est inscrit depuis plusieurs années dans une **démarche de certification en s'inscrivant dans la norme AFNOR SPEC 22-17**.

Cette démarche engage notre association à atteindre et à maintenir l'excellence en matière de qualité de ses services et dans l'objectif d'atteindre les objectifs suivants:

- Satisfaction de nos adhérents et de leurs travailleurs
- Proximité avec nos adhérents
- Qualité de notre offre de service
- Valorisation de nos collaborateurs
- Intégrité
- Innovation

En juin 2025, l'AIST Béziers a obtenu le niveau 1 de certification de la norme AFNOR SPEC 22-17 et s'engage à atteindre le niveau 2 et le niveau 3 avant l'année 2027.

L'AIST BÉZIERS EST CERTIFIÉE

AFNOR - SPEC 2217

NIVEAU 1



depuis juin 2025





Nos engagements

Notre politique satisfaction

Votre satisfaction et celle de vos salariés sont au cœur de nos priorités. Afin de garantir un accompagnement de qualité, adapté à vos attentes, nous avons mis en place **une démarche active d'évaluation de la satisfaction.**

Pour vous, adhérents :

Nous proposons régulièrement **des questionnaires de satisfaction** portant sur **l'ensemble de notre offre de service**, incluant la réactivité de nos équipes, la qualité des prestations proposées et la clarté des informations transmises.

Ces retours nous permettent d'ajuster et de **faire évoluer nos services pour qu'ils répondent toujours mieux à vos besoins.**



Pour vos salariés :

À l'issue de chaque visite médicale, nous invitons également **vos salariés à répondre à un questionnaire de satisfaction individuel.**

Ce questionnaire, anonyme, évalue la qualité de l'accueil, l'écoute du professionnel de santé, la confidentialité de l'entretien ainsi que la clarté des informations transmises.





Vos engagements

Bien déclarer vos salariés

Chaque année lors de la déclaration de vos effectifs, il est important que vous choisissez correctement le mode de suivi de vos salariés en fonction de leurs caractéristiques.

Dans tout les cas, vos salariés sont pris en charge par un professionnel de santé dès l'embauche.

- **Le suivi simple (SI):**

Le suivi simple est effectué lors d'une Visite d'Information et de Prévention (VIP), organisée avec un professionnel de santé qui sera renouvelé dans **un délai maximum de 5 ans**.

- **Le suivi renforcé (SIR):**

Lorsqu'un salarié est exposé à un (ou plusieurs) risque(s) listé par la réglementation ou identifié lors de la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques, il relève d'un suivi renforcé.

Il bénéficie d'un examen médical d'aptitude avec le médecin du travail **tous les 4 ans**, et d'une visite intermédiaire, assurée par un professionnel de santé, entre 2 examens médicaux.

- **Le suivi individuel adapté (SIA):**

Sont concernés les travailleurs : de nuit; de moins de 18 ans; exposés aux champs électromagnétiques, au-dessus des valeurs limites; aux agents biologiques de groupe 2; en situation de handicap ou bénéficiant d'une pension d'invalidité.

Il bénéficie d'une VIP réalisée par un professionnel de santé. Le délai entre 2 VIP pour ces salariés est de **3 ans maximum**.



À tout moment, et quelque soit le mode de suivi initial, vous ou votre salarié pouvez demander une visite avec un médecin du travail.



Vos engagements

Pour garantir l'efficacité de notre action, une collaboration active entre nos services et nos adhérents est essentielle.

Mise à jour régulière des effectifs :

Nous comptons sur vous pour nous transmettre tout changement dans vos effectifs (embauches, départs, modifications de poste), afin d'assurer un suivi médical conforme et d'adapter nos interventions à la réalité de votre entreprise.

Présence aux visites médicales :

La présence effective des salariés convoqués aux visites d'information et de prévention ou aux examens médicaux est indispensable pour garantir le respect des obligations légales et assurer une prise en charge adaptée.

Coopération sur les actions de prévention :

Nous vous invitons à collaborer activement avec nos équipes lors des actions de prévention en milieu de travail : identification des risques, mise en œuvre de plans d'action, participation aux réunions et échanges d'informations.

Un partenariat efficace repose sur une communication fluide et une implication partagée. Merci de votre engagement à nos côtés pour faire de la prévention et de la santé au travail une priorité durable et une démarche collective.



Confidentialité et RGPD

À l'AIST Béziers, la confidentialité et la protection des données sont des priorités absolues.

Secret médical :

Les professionnels de santé sont soumis au secret médical. Les informations recueillies lors des visites ne sont jamais communiquées à l'employeur, sauf mention d'aptitude ou d'inaptitude, sans détail médical. Ce cadre garantit une prise en charge confidentielle et respectueuse des salariés.

Données personnelles et RGPD :

Nous appliquons rigoureusement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

- Données collectées de manière transparente et sécurisée
- Hébergement sur des systèmes conformes aux normes de sécurité
- Droits d'accès, de rectification et de suppression garantis

L'ensemble de notre personnel est sensibilisé à la confidentialité, à la sécurité des données et au respect de la vie privée des salariés.

Pour toute question, nous avons en interne un Délégué à la Protection des Données (DPO) qui est joignable si vous avez la moindre question sur notre politique RGPD.



Nous contacter



SERVICE COTISATION

04 67 09 27 72

cotisations@aist-beziers.org



CHARGÉE DE MISSION - RELATIONS EXTÉRIEURES

06 10 59 65 11

veronique.paredes@aist-beziers.org



PÔLE PRÉVENTION

04 67 09 70 91

prevention@aist-beziers.org



CELLULE PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)

06 34 18 57 50

secretariat-pdp@aist-beziers.org



DIRECTION

04 67 09 27 70

direction@aist-beziers.org



Vos informations de contact

Votre numéro d'adhérent

.....



VOTRE ÉQUIPE MÉDICALE

Votre médecin du travail

Dr

.....

Numéro téléphone

.....

Adresse mail

@aist-beziers.org

.....



NOTES

ENSEMBLE,
PARTAGEONS LA SANTÉ

SUIVEZ-NOUS SUR LINKEDIN



SCANNEZ-MOI





AIST.
PRÉVENTION SANTÉ TRAVAIL
Béziers